

Mine d'infos

Avril 2009—Numéro 4

Déjà un an que notre équipe municipale a pris ses fonctions, et déjà le quatrième numéro de « Mine d'Infos », notre support de communication.

Cette année s'est résumée à un apprentissage de la gestion communale et à la découverte (non sans surprise) de la situation tant sur le plan financier que sur l'état du patrimoine.

Nous sommes conscients que les engagements pris lors de la campagne électorale sont loin d'être atteints, mais nos convictions restent les mêmes.

Dynamisme, rigueur et communication sont toujours nos préoccupations. Mais la crise financière n'épargne pas nos petites communes qui, avec des dotations moins importantes, ont de plus en plus de compétences à assumer.

LE BUDGET

C'est effectivement en mars que se vote le budget communal.
Ce budget doit prévoir les dépenses et les recettes de l'année.

Deux sections le composent :

* la section de fonctionnement qui comprend les dépenses courantes telles que les charges de personnel, les intérêts des emprunts, les charges à caractère général (fournitures administratives, scolaires, d'entretien, petit matériel), subventions, dotations aux organismes ...et les recettes telles que les dotations de l'état, les impôts, les locations de biens communaux, les tickets de cantine etc

* la section d'investissement répartie en programmes définis par le Conseil Municipal (réfection de voirie, travaux aux bâtiments communaux, travaux d'assainissement, achat de gros matériels) aussi bien en dépenses qu'en subventions et éventuellement financement par un recours à l'emprunt, ainsi que le remboursement de l'annuité des emprunts, et les ventes de biens.

A ces deux sections sont ajoutés le déficit ou l'excédent de l'année précédente.

Les deux sections doivent être équilibrées en dépenses et en recettes.

En cours d'année, si certains chapitres n'ont pas été suffisamment dotés et d'autres trop, il est toujours possible de voter en Conseil Municipal, des décisions modificatives budgétaires qui permettent de basculer de l'argent d'un article à un autre.

Dès que le budget a été voté et rendu exécutoire (transmission en Sous Préfecture), il est consultable en Mairie où la commission des Finances se tient à votre disposition pour d'éventuelles explications complémentaires.

Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

MERCI

Volontairement, la rubrique des remerciements a été supprimée, car la liste était devenue trop longue !!! Nous n'allons pas nous en plaindre !!! Nous constatons, avec une grande satisfaction, que nous pouvons compter sur beaucoup d'entre vous soit par votre aide, soit par vos dons. Les personnes concernées se reconnaîtront et nous les remercions encore, car ce n'est que de cette façon que nous pouvons fonctionner.

BILAN 2008 ET BUDGET 2009 COMMUNE

Fonctionnement :

DEPENSES	Réalisé 2008	Prévisions 2009
Charge à caractère général	55 767.37	65 570.00
Charge du personnel	123 209.71	108 860.00
Indemnités et subventions	44 220.35	46 373.00
Intérêts des Emprunts	8 849.60	7 700.00
Autres (dont virement à la section d'investissement)	51 267.00	53 581.00
TOTAL	283 414.03	282 334.00
RECETTES	Réalisé 2008	Prévisions 2009
Produits des services, domaine et ventes diverses	18 878.68	16 930.00
Impôts et taxes	95 108.64	107 305.00
Dotations et participations	120 791.22	116 862.00
Autres (cessions, loyers, excédent année précédente)	104 496.23	41 237.00
TOTAL	339 274.77	282 334.00

Investissement :

DEPENSES	Réalisé 2008	Prévisions 2009
	126 604.50	211 944.00
RECETTES	Réalisé 2008	Prévisions 2009
	94 030.76	211 944.00

Travaux et achat prévus en 2009 :

- Réfection des voies communales : 77 740 € TTC.
- Subvention du département : 22 750 €.

- Etude du schéma directeur d'assainissement : 12 000 € TTC.
- Subvention du département et de l'agence de l'eau : 8 000 €.



- Achat d'un tracteur : 33 000 € TTC.
- Subvention de la réserve parlementaire de Mme la Sénatrice M. SCHURCH estimée à 8 000 €.

- Réfection des menuiseries de l'école et de la salle polyvalente : 26 500 € TTC.
- Subvention du département : 6 000 € / Subvention de l'état : 6 580 €.

- Remboursement des emprunts : 26 371 €.

Et divers aménagements comme le jardin du souvenir, les panneaux d'affichage, l'arrière pièce de la salle des réunions et la rénovation des monuments aux morts avec le concours de Solidarité Jeunesse.

Quelques chiffres :

- 120 €, c'est la somme attribuée en 2008 par enfant scolarisé à Montcombroux, pour les fournitures scolaires.
- Les taxes locales communales n'augmenteront pas cette année : TH : 11.53% - TFB : 12.89% - TFNB : 33.41 %.
- 17 197 €, c'est le montant de la contribution de la commune au syndicat à vocation scolaire du Donjon (Collège).
- 200 tonnes de cailloux ont bouché tant bien que mal les trous de nos routes communales et rurales en attendant mieux.
- 713 € (9%), ce sont les économies réalisées d'avril à décembre 2008 en combustible grâce à l'isolation et aux régulations de chauffage .

**UN PETIT CLIN D'ŒIL À LA VIE ASSOCIATIVE, QUI RESTE
UNE DE NOS PRÉROGATIVES**

Les boules ont fini « d'hiberner » preuve en est par la présence de 72 « pétanqueurs » qui se sont affrontés le dimanche 8 mars, en championnat des clubs, dans notre commune.

Les compétitions officielles (femmes et hommes) ont repris pour une saison qui se terminera fin octobre. Nous souhaitons bonne chance aux 5 équipes engagées dans les diverses épreuves (championnat ou coupe).

La Boule de Montcombroux compte 41 licenciés et 9 membres honoraires.

Les Gueules noires, grâce entre autres à son « artiste » Jean-Paul SADOT, ont terminé le chevalement, installé récemment à l'entrée du stade. La commission communale de fleurissement, perfectionnera l'environnement.

L'union faisant la force, la création du **Collectif Inter Associatif de Montcombroux** semble se profiler, cette inter sociétés aurait en charge l'organisation de certaines fêtes importantes comme celle du 13 juillet prochain.

La célèbre troupe des **Mines de Rien** a remporté un vif succès lors de ses représentations théâtrales. Elle vous remercie de votre participation, en particulier pour les enfants de Montcombroux scolarisés au RPI, qui profiteront des bénéfices de ces deux manifestations.

Ludo Yoga de Gym Tonic précise que les grands parents peuvent faire profiter à leurs petits enfants des petits mercredis (le 2ème de chaque mois) et des petits samedis (le dernier de chaque mois).

Le Comité des fêtes a élu un nouveau bureau. Le Président André BONNET et ses acolytes vous invitent le 9 mai prochain à un bal des Jeunes. Réservez également votre 27 juin pour la 1ère fête de la musique de Montcombroux.

Bémol à cet élan !!!

Malheureusement « **L'Etoile Sportive** », qui ne pourra terminer la saison, (le nombre de joueurs motivés étant trop limité) a été contraint au forfait général.

Cette société, aura-t-elle les moyens de rebondir la prochaine saison ? Nous le souhaitons et lançons un appel aux amateurs du ballon rond.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆
☆☆ **FÉLICITATIONS À NOTRE CHAMPIONNE** ☆☆
☆☆ *Liliane Foulon a tenu toutes ses promesses ex-*
☆☆ *primées lors d'un précédent numéro de notre*
☆☆ *petit journal. En effet après avoir terminée se-*
☆☆ *conde au championnat national de Laubert en*
☆☆ *Lozère avec ses 8 chiens, elle a remporté la*
☆☆ *médaille d'argent à Inzell en Allemagne aux*
☆☆ *championnats d'Europe, dans la même catégo-*
☆☆ *rie.*
☆☆ *Toujours passionnée par les courses de chiens*
☆☆ *de traîneaux, elle avoue s'être particulièrement*
☆☆ *« régalée » cette année, grâce à un enneige-*
☆☆ *ment exceptionnel.*
☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intervient dans les 14 communes de la communauté de communes Le Donjon Val Libre.

Les objectifs qualitatifs de l'OPAH de revitalisation rurale sur cinq années sont de répondre aux besoins de logements locatifs par la réhabilitation des logements vacants et d'améliorer le confort des occupants.

Les objectifs quantitatifs sont d'améliorer 300 logements propriétaires occupants—110 logements aux propriétaires bailleurs.

L'objectif est de 65 logements locatifs conventionnés après travaux.

Pour tous renseignements, s'adresser à la permanence du PACT ARIM le 1er et 3ème vendredi de chaque mois à la mairie du Donjon au 04.70.99.50.25.

Pascal LAINÉ a été choisi parmi de nombreux candidats de valeur, pour renforcer l'équipe technique communale. Nous avons pu bénéficier d'un contrat d'accompagnement à l'emploi, ce qui lui permet de travailler à plein temps et nous permet de bénéficier d'une aide de l'Etat équivalente à 90 % du SMIC pendant 2 ans.

Il prendra ses fonctions le 4 mai prochain.

Souhaitons lui une bonne adaptation.

Rik et Leen Vermeersch reprennent les chambres d'hôtes de Caroline et Stéfan au « bouchon vert ».

N'hésitez pas à le faire savoir et à consulter leur site :

www.freewebs.com/lebouchonvert/

Cette année, le repas du CCAS aura lieu le samedi 5 septembre. En effet, nous souhaitons partager cette journée avec un maximum de résidents secondaires, encore présents sur notre commune à cette date estivale.



LES BREVES

La benne à encombrants sera présente sur notre commune :

du 14 au 20 avril, du 13 au 20 juillet et du 20 au 26 octobre 2009.

Si vous n'avez pas la possibilité de déposer vous-même vos encombrants, en vous inscrivant en mairie jusqu'au samedi précédent la mise à disposition de la benne, la commune procédera au ramassage de ceux-ci. Renseignements complets au secrétariat.

La déchetterie est ouverte librement le jeudi de 9 H à 16 H et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer en Mairie). Merci de respecter l'ordre de tri. (ferrailles, déchets verts, gravats...).

LES MOISSONS DU CŒUR

Pour celles et ceux qui veulent se séparer de leurs anciens vêtements, possibilité de les déposer

du 11 au 18 juin inclus pendant les heures d'ouverture du secrétariat à la Mairie.

(obligatoirement dans des sacs fermés).

LOGEMENTS VACANTS

Il y a toujours des logements vacants à louer sur la commune. N'hésitez pas à le faire savoir autour de vous.

RAPPELS

Certains terrains jouxtant des propriétés bâties sont laissés à l'abandon. La végétation accroît en été les risques d'incendies et favorise l'apparition de nuisibles. C'est pourquoi, un arrêté municipal permettra à la commune de remédier à ce type de problème en cas de mauvaise volonté de la part des propriétaires.

Ceux-ci seront tout d'abord prévenus par courrier, puis une mise en demeure leur sera signifiée suivie d'un constat d'huissier et d'une exécution d'office des travaux.

Ceci pour le bien-être de tous et il faut rappeler que, selon la loi, le maire a devoir d'intervenir : une inaction de sa part pouvant engager la responsabilité de la commune en cas d'accident.

BIBLIOTHEQUE—BIBLIOBUS

Grâce au bibliobus du Conseil Général, de nombreux livres sont à votre disposition à la bibliothèque : permanence en mairie les samedis de 10 H à 12 H. Si vous souhaitez une œuvre bien particulière, possibilité de commande et de livraison expresse. Grand choix également de collection « large vision ». Service gratuit.

TRAVAUX

Avant d'effectuer des travaux à proximité de canalisations, il est nécessaire de se renseigner sur l'existence de celles-ci en Mairie, Vanessa vous aidera dans vos démarches : demande de renseignements aux divers exploitants (ERDF, France Télécom...) et établissement d'une déclaration d'intention de commencement de travaux à chaque exploitant de canalisation. Un plan des réseaux électriques est consultable en Mairie.

Le jardin du souvenir est pratiquement terminé : son règlement est disponible en Mairie.

QUOI DE NEUF AU CCAS

LE CCAS VIENT DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ADASCOP. CETTE ASSOCIATION, LORS DE SA PERMANENCE MENSUELLE EN MAIRIE, VOUS AIDERA, CONSEILLERA ET ORIENTERA DANS TOUTES VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES, SOCIALES ET JURIDIQUES.

VENEZ NOMBREUX À LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION LE JEUDI 23 AVRIL PROCHAIN À 18 H 30 À LA SALLE DES FÊTES.

LE 8 MAI

Nous vous attendons nombreux à la cérémonie du 8 mai qui aura lieu à 11 H et sera suivie d'un vin d'honneur à la salle des Fêtes.

CET ESPACE VOUS APPARTIENT.

**IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE
VOTRE AVIS EST IMPORTANT.**

**VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU
SECRÉTARIAT.**

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.

Idées, remarques, suggestions :

.....

.....

.....

.....

Mairie : 04.70.99.61.13

Claire TOGNON : 06.27.95.50.47

Alain SAYET : 04.70.99.61.27

La Poste : 04.70.99.61.10

Annick MENDEZ : 04.70.99.64.05

Thierry CATHALA : 04.70.99.64.34

IPNS